



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° B18/016

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'OEUVRE

**GOLBEY - Mory – Reconversion des locaux de l'entreprise – E et M
P09RU80H012**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

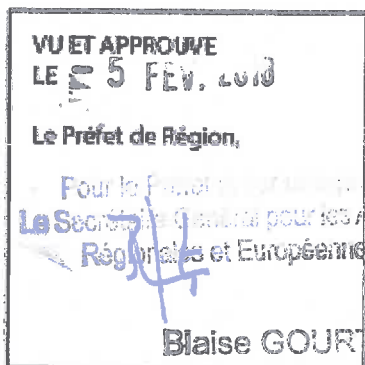
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Établissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération d'Épinal pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Mory situé sur le territoire communal de Golbey en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études et de prestations de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et à 20% par la communauté d'agglomération d'Épinal,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération d'Épinal la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER